

RAPPORT N°235 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 13 JUIN 2020

Ce rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 6 au 13 juin 2020 concernant les cas de violations et atteintes aux droits de l'homme au Burundi.

Au moins deux (2) personnes ont été assassinées au cours de la période. Les victimes sont un homme abattu à coups de machette à Cibitoke et une femme abattue par son mari à Kirundo. Une autre personne a été grièvement blessée par sa patronne.

Le rapport évoque aussi onze (11) cas d'arrestations arbitraires dont dix (10) perpétrées en mairie de Bujumbura.

1. Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique

- Un homme a été tué à coups de machette sur la colline Munyika II, commune Rugombo, province Cibitoke (nord-ouest du pays) dans la nuit du 7 juin 2020. Des témoins rapportent qu'il venait de pénétrer dans un ménage pour y commettre un vol. Il a blessé au bras une mère de famille avant que son mari ne vienne la secourir en abattant l'intrus. Ses complices restés dehors se sont enfuis.

Sos-Torture/Burundi note que la police de Rugombo évoque un cas de légitime défense. Des proches du ménage attaqué rapportent que l'homme tué serait un membre de la milice imbonerakure qui s'adonne au pillage. La police n'a pas donné son identité ni retrouvé ses complices.

- Un homme nommé Mbarushimana Léonidas (42 ans) a abattu Bukuru Laetitia, son épouse sur la colline Gasave, commune Ntega, province Kirundo (nord du pays) dans l'après-midi du 8 juin 2020. Des proches rapportent qu'une querelle opposant le couple due à une somme d'argent que le mari devrait ramener à la maison après la vente des haricots récoltés. Alors que l'épouse voulait savoir le sort de cette somme d'argent, son mari l'a assommé de coups de pied au niveau de la poitrine et elle a succombé sous les coups de son mari.

Sos-Torture/Burundi note une violence conjugale et salut l'arrestation de cet homme par la police de Ntega.



- Une femme prénommée Aline a grièvement blessé Dusabe Pascasie (16 ans) dans le quartier Shatanya III, commune et province Gitega (centre du pays) le 2 juin 2020. Des témoins rapportent que la victime est une employée domestique. Sa patronne lui a asséné des coups de fers au niveau de la jambe.

Sos-Torture/Burundi note que la police a arrêté la présumée auteure des coups, mais que celle-ci a été libérée deux jours seulement après sa détention en l'absence de toute décision judiciaire.

2. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité physique

- Des agents de la police ont arrêté sept (7) personnes dans un bistrot de l'endroit communément appelé Gare du Nord dans la commune urbaine de Ntakangwa en mairie de Bujumbura le 8 juin 2020. Des témoins rapportent que ces personnes ont été accusées de célébrer le décès du Président Nkurunziza de la République du Burundi.

Sos-Torture/Burundi n'a pas pu identifier les personnes arrêtées et note en outre une arrestation arbitraire des personnes qui étanchaient leur soif.

- Des agents de la police ont arrêté Yves Nsabimana, Laurier Bukuru et un certain Trésor au quartier II, zone Nyakabiga, commune Mukaza, mairie de Bujumbura dans la nuit du 8 juin 2020. Des proches rapportent que les victimes ont été accusées de non-respect de deuil décrété par le gouvernement.

Sos-Torture/Burundi note en outre que ces trois personnes sont victimes d'une arrestation arbitraire, le communiqué instaurant un deuil national n'ayant pas précisé les détails des actes à observer dans ce cadre. Ce n'est qu'après le conseil des ministres tenus le 11/6/2020 que ces détails ont été communiqués au public. Nul ne pouvant être inculpé, arrêté, détenu, ou jugé pour des actes ou omissions qui, au moment où ils ont été commis, ne constituaient pas une infraction.

- Une personne a été arrêtée et mise en détention à la prison de Rutana (Sud-Est du pays) le 10 juin 2020. Des proches rapportent que la victime est un infirmier du nom de Onésphore soupçonné d'avoir alerté et publié une photo d'une femme menottée sur son lit d'hôpital par un agent de police.

Sos-Torture/Burundi note une arrestation arbitraire et un traitement inhumain imputable aux agents de police.



Une femme menottée sur son lit d'hôpital à Rutana



SOS – Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.

SOS-TORTURE